

# **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 08 Janvier 2021 à 14h00**

**Présents** : MM. BARALE Alain - CAMOIN Yves – GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore et GAYMARD Marie-Josée et TROIN François

**Absents excusés** : MM. AUE Pierre BAIN Chantal et BIGHETTI de FLOGNY Charles.

**Secrétaire de séance** : TROIN François

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11/12/2020 est adopté à l'unanimité.

## **- I- Travaux : Camping Municipal du Pontet**

Monsieur le Maire fait un rapide compte rendu financier sur le fonctionnement du camping municipal et suite aux différentes dépenses d'investissement liées à la mise aux normes électriques et incendies. Il en ressort un déficit assez important.

Afin de palier à ce manque de recettes, le Conseil Municipal réfléchit à améliorer la communication autour du Camping Municipal et accroître l'offre d'hébergement. Pour cela, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention auprès du Conseil Département du Var, concernant l'acquisition de 2 mobilhomes et l'aménagement (viabilisation : eau-assainissement et électricité ) d'une berge a été acceptée.

Monsieur le Maire propose, pour les années à venir de privilégier les aides financières du Département sur l'amélioration du Camping Municipal, étalé sur environ 5 ans:

- Aménagement d'une aire de camping-car à l'intérieur du Camping,
- Aire de jeux,
- Zone « utile » : lave-linge, distributeur de boissons...
- Viabilité d'autres espaces

**Pas de délibération**

## **- II- Finances**

### **1- Subvention au journal intercommunal « la feuille de chou »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a reçu, en fin d'année, la visite de Monsieur GHERARDI, de la feuille de chou.

A cette occasion, il s'est avéré que la subvention de fonctionnement 2020 de 150,00 € a été omise.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir corriger cette omission.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au BP 2021, la somme de 150,00 €, au titre de l'exercice 2020.

**Délibération 2021-02**

## **2- Subvention pour les journées de la préhistoire.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la réunion qui s'est tenue récemment à la DPVA, en présence des Services : Culture, Tourisme, Communication et Muséal de la Dracénie, du Département du Var ainsi que des archéologues du CNRS, concernant les manifestations prévues en 2021 : « Les Journées de l'archéologie » et en 2022 : « les Journées Portes Ouvertes de la Préhistoire à Jabron. », et en a fait un compte-rendu.

Il présente rapidement le programme et budget de ces Journées de l'Archéologies 2021 s'élevant de 93 500 €

Pour les manifestations de 2021, la commune de COMPS doit s'engager à verser une subvention maximale de 5000 €.

**Délibération 2021-03**

## **3- Avenir du local de l'Ex.Trésorerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il doit rencontrer un administré de la commune, intéressé par le bâtiment de l'ex-trésorerie.

Il demande au Conseil, s'il serait favorable à la location partielle ou totale du bâtiment, voire même à la vente.

L'assemblée n'y voit aucun inconvénient, et attend les propositions de cette personne.

**Pas de délibération**

## **III- Forêt- servitude pistes DFCI d'Endosse N° J11/J50 dénommées « Les Deux Chees »**

Le Conseil Municipal s'en TIENT à la décision des propriétaires et ne donne pas suite aux projets de servitude de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur les pistes n° J11/J50 dénommée « Les deux CHEES ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**Délibération 2021-01**

## **IV- Intercommunalité :**

### **- Transfert de pouvoirs de police du Maire**

Monsieur le Maire présente les pouvoirs de police spéciale pouvant être transférés au Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération.

Après discussion, il est fait opposition au transfert du pouvoir de police administrative spéciale au président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Monsieur Richard STRAMBIO, en matière de :

- Police de la circulation et du stationnement,
- Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis,
- Prérogatives détenues en application des articles L. 123-3, L. 129-1 à L. 129-6, L. 511-1 à L. 511-4, L. 511-5 et L. 511-6 du code de la construction et de l'habitation,

**Arrêté 2021-01**

## **V- Affaires en cours ;**

### **- Local de la Fontaine :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître Gérald GUILLOT, avocat de M et Mme BAIN Daniel et de la SAS des 3 R, remettant en cause l'acquisition de la parcelle K 131 par la commune à la SAFER.

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire jouer la protection juridique de La Commune.

Monsieur le Maire doit se mettre en rapport avec l'avocat désigné par notre assurance.

**Pas de délibération**

## **VI - Questions diverses.**

### **- Cartes d'élus :**

Monsieur le Maire propose aux adjoints et Conseillers Municipaux de demander une carte d'élu. Les Conseillers intéressés doivent, rapidement, fournir une photo d'identité.

### **- Palette Chromatique :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CAUE n'intégrant pas nos demandes d'ajout de teinte.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser par les services municipaux cette palette chromatique en s'inspirant de celle du CAUE et en tenant compte des remarques des ABF.

### **- Fournisseur de Gaz :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que nous sommes toujours en attente de la proposition de PROXIGAZ concernant les cuves de l'église et de l'appartement de la Rue des Templiers.

Mme GAYMARD demande à ce que l'on fasse remplir la cuve de l'église, sinon la paroisse sera en rupture de gaz d'ici peu.

### **- Vœux à la population :**

Il est décidé de réaliser une vidéo afin de présenter les vœux à la population. Cette rencontre aura lieu le vendredi 15 janvier 2021 à 14h

### **- Secours :**

La présence d'un personnel médical inclus dans les secours est de nouveau évoquée.

*La séance est levée à 17h00.*

Le Maire  
A. BARALE

